

Saint-Hermas, le 27 novembre 2002

Monsieur André Harvey
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 210
Québec, Qc
G1R 6A6
Téléphone : (418) 643-7447
Télécopieur : (418) 643-9474
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

177

DC14

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement de Lachenaie (secteur
nord) par Usine de triage Lachenaie ltée
Lachenaie **6212-03-0C6**

Par fax

Cc: MEAMMEE, att.:M. André Boicclair, (cab.ministre@menv.gouv.qc.ca) réf. : communications précédentes
Cc: MENV, att.:M. Jean Mbaraga, chargé de projet au dossier en cause. (jean.mbaraga@menv.gouv.qc.ca) - réf. : dossier 3211-23-52.
Cc: MCE, Secrétariat à la communication gouvernementale, att.: Secrétaire général. (communic@mce.gouv.qc.ca) - réf. : dossier 3211-23-054.
Cc: MENV, att.: M. Michel Simard, chargé de projet. (michel.simard@menv.gouv.qc.ca) - réf. : dossier 3211-23-054.
Cc: BAPE, att.:Mme Rosemary Al-hayek. (rosemary.al-ayek@bape.gouv.qc.ca).

Objet: En référence à notre demande d'audience publique – Projet d'agrandissement du L.E.S. de Lachenaie (secteur nord) par BFI Usine de triage Lachenaie ltée. Dossier 3211-23-52 et en addenda concernant nos précédentes correspondances sur 3211-23-054.

Monsieur Harvey,

C'est avec optimisme que nous nous adressons à vous aujourd'hui. Ayant participé aux audiences publiques à pareille date l'an passé et concernant le projet d'agrandissement du L.E.S. Argenteuil-Deux-Montagnes par la R.I.A.D.M – Phase 2 (dossier #3211-23-054), c'est donc une comparaison chronologique des événements comme les communiqués de presse, définition du mandat, nomination des commissaires etc. qui nous amène à vous aujourd'hui.

À ceux qui nous demanderont quel est notre intérêt face au projet de Lachenaie puisque nous sommes très près du site de Lachute, nous leur répondrons par ceci : l'intérêt que représente les matières résiduelles et la saine gestion n'est pas moindre à nos yeux qu'une politique sur l'eau ou une saine gestion du système de santé. La gestion des matières résiduelles peut être difficilement accessible d'une part mais elle est surtout rébarbative pour plusieurs puisque nous parlons bien de déchets ou rebuts. Il est donc très difficile de capter toute l'attention des gens avant l'apport de plusieurs milliers de tonnes de déchets près de leur environnement ou dans l'écosystème et la mobilisation en est donc très difficile. Nous sommes très curieux de connaître quels sont les organismes, regroupements et combien ont répondu à l'appel pour les audiences publiques de Lachenaie. L'absence de couverture médiatique est une démonstration de la difficulté que soulève le manque d'intérêt pour un sujet qui à nos yeux est si important. Même les journalistes en ce moment même en font peu de cas. D'aucuns dans notre région préfèrent attendre le décret de Lachute.

La principale raison à notre missive aujourd'hui est qu'une médiation préliminaire, afin de déterminer la nature et l'ampleur du mandat avant audience publique, serait peut-être une intéressante démarche à réaliser pour bien saisir nos demandes et nos attentes mentionnées dans notre requête transmise en copie conforme à vos bureaux le 21 novembre 2002. Nous vous demandons donc de faire vôtre nos préoccupations et notre questionnement présents dans cette lettre. Si d'aventure une audience publique est accordée, nous ne pourrions dans le contexte d'une rencontre privée avec la Commission que lui répéter nos propos mentionnés dans notre

Bruno Cloutier, Chantal Charron.

Saint-Hermas de Mirabel, Québec, Canada,

490

(Signature)

correspondance. Nous vous demandons donc une étude qui nous donnera le portrait exact de la situation actuelle concernant la gestion, la réglementation et la politique de gestion des matières résiduelles en projet et bien sûr suivant cet exercice d'émettre au gouvernement toutes recommandations visant une bonification des éléments en cause selon une vision globale et concertée. Les promoteurs de Lachenaie et Lachute mais aussi celui de Sainte-Sophie n'attendent donc qu'une réglementation pour s'y conformer, leur participation à votre Commission demeure cependant un atout essentiel.

En comparant les dossiers donc celui de Lachenaie avec celui de Lachute, plusieurs points en commun s'en dégagent. La firme d'avocat représentant les promoteurs est la même. Une communication documentée en DA65 et DD1 pour Lachute mais aussi la requête du promoteur adressée au ministre Boisclair en début octobre 2001 nous informent. Les documents concernant Lachenaie et annexés en *PR3-l'étude Annexes-B-G* nous confirment certains aspects de notre intuition. Les consultants engagés par les promoteurs sont aussi des points en commun. Nous y retrouvons entre autres GSI et SNC. Notre intérêt est donc tributaire de la vigilance que nous devons démontrer dans ces dossiers afin de bien contrôler l'héritage que nous laisserons aux générations futures. Le MENV est un autre point en commun de tout projet de matières résiduelles. Son expertise est aussi commune. Si les conditions assujetties à un décret sont aussi des vases communicants à d'autres projets, nous vous demandons donc de nous aider à y voir plus clair dans tout cela. Le BAPE est donc aussi un autre point en commun.

Nous annexons donc à cette lettre notre demande d'audience publique concernant le projet de Lachenaie mais aussi notre requête du site de Lachute documentée en CR3 sur votre site Internet (<http://www.bape.gouv.qc.ca/argenteuil/>) ainsi que notre mémoire pour y déceler une concordance à notre démarche. Nous annexons aussi à cette communication une correspondance en date du 27 septembre 2002 et postée le 10 octobre à qui de droit concernant donc les matières résiduelles et notre analyse, et ce afin de vous permettre de mieux saisir nos requêtes. Nous ne voulons absolument pas répéter notre questionnement en audience sauf en lisant publiquement notre requête. Nous espérons de la future Commission qu'elle dirige le questionnement et qu'elle y énonce les réponses dans son rapport. Ce rapport pourrait être en deux parties. Un volet standard et l'autre volet concernant spécifiquement les matières résiduelles et le statut actuel de sa gestion concertée et régionalisée en fonction des politiques actuelles ou en projet. Le but sera de formuler des recommandations constructives pour réviser politiques et règlements selon les attentes des citoyens.

Puisque nombre d'intervenants communs sont directement reliés au deux sites d'enfouissement mentionnés par la présente, il nous plaît de croire que vous choisirez Mme Nicole Boulet et M. John Haemmerli comme mandataire à notre demande de requête. Tous seront d'accord que ce choix favorisera une démarche évolutive et des plus constructives.

Nous terminerons notre présente intervention par un exemple frappant concernant le site de Lachute et la R.I.A.D.M. et donc aussi le développement durable. Ceci concerne donc brièvement le ruisseau Albert-Leroux puisque le site d'enfouissement y rejette ses lixiviats après traitements. Suite aux constats qui ont mené à l'avis d'infraction du mois d'août 2002 émis par le MENV, suite aux représentations faites par l'UPA en son Syndicat de base Argenteuil-Sud et par d'autres instances, une résolution a été adoptée par le Conseil de la R.I.A.D.M le 22 novembre 2002. Cette résolution sera confirmée ou abrogée à l'adoption du procès-verbal lors de la prochaine réunion en décembre. Le Conseil est donc favorable à ce qu'une commission tripartite composée du MENV, l'UPA et la R.I.A.D.M. soit instituée pour faire toute la lumière sur les sources de pollution du bassin en cause. Par la même occasion, la Régie donne plein pouvoir au président de la Régie et à lui seul pour engager tous frais nécessaires à cette démarche (embauches, études etc.). Nous voyons dans cette approche un autre élément très ambigu et peu concerté. Le président de la Régie est aussi maire de Lachute. Le bassin en question est aussi sur le territoire de Mirabel et aussi dans celui de Saint-André. Puisque le président demande au vice-président de signer toute documentation à sa place lorsque la signature du maire de Lachute est requise chez la R.I.A.D.M., pourquoi ne pas faire de même dans ce cas-ci? Le maire de Saint-

Bruno Cloutier, Chantal Charron

Saint-Hermas de Mirabel, Québec, Canada,

502

W

Placide siégeant sur le Conseil serait beaucoup plus en mesure de bien diriger ce Comité objectivement afin d'éviter toute tentation à la confrontation mais aussi afin d'éviter que l'exercice ne tourne en chicane de paroisse ou qu'une chasse galerie s'y installe. Le passé nous incite à la prudence. De plus, la gestion des cours d'eau relève des MRC. Le bassin en question fait partie de la MRC d'Argenteuil mais aussi de celle de Mirabel qui lui même fait partie de la CMM. Une concertation est donc nécessaire. La nouvelle Politique nationale de l'eau en ses orientations favorise une approche concertée ce qui nous laisse croire qu'il y a de l'espoir. Des études concernant le bassin en question ont été demandées par le MENV au promoteur conditionnellement au dépôt de l'avis de recevabilité de l'étude d'impact du projet de Lachute. Elles sont documentées en PR5.2. Nous croyons qu'un suivi est préférable dans un premier temps par les gens du MENV à Québec puisque le projet n'est pas encore décrété. Dans un second temps, une concertation visant les MRC en cause incluant les gens de Saint-Hermas quant à l'élaboration du protocole d'étude et de la portée du mandat qui concerne l'étude du réseau hydrographique par bassin versant serait la meilleure option pour tous. Il est sûr qu'adopter un ruisseau près d'un site d'enfouissement n'emportera pas le prix de popularité de l'année. Nous y cherchons toujours preneur. Le CRELA a fait une présentation le mois dernier à la MRC d'Argenteuil concernant les études par bassin versant (réf.: L'Argenteuil, journal local). Ne serait-il pas convenable d'y inclure le ruisseau Albert-Leroux dans un programme tel celui envisagé pour d'autres cours d'eau? Le ruisseau Albert-Leroux se déverse dans la rivière Noire qui lui se retrouve dans la rivière Saint-André ou rivière Rouge. Ensuite, il y a le fleuve Saint-Laurent. Si notre analyse nous apporte des solutions ou du moins des propositions, notre gros problème est que nous ne savons pas à qui les transmettre. Nous comptons donc sur vous et votre équipe pour nous éclairer, nous aviser mais surtout pour diriger notre questionnement aux instances que vous jugerez pertinentes d'interpeller au nom des citoyens.

Veillez agréer, M. Harvey, l'expression de nos sentiments les plus sincères.

Vos tout dévoués :



28 nov 2002



Bruno Cloutier
Chantal Charron
Ainsi que Rose-des-Vents, Desneiges et Noé.
(famille)

Ce document signé en originaux le 28 novembre 2002 et communiqué par courriel le même jour.

p.j. : (en documents électroniques)

Annexe 1: Demande d'audience Lachute 16 octobre 2001. (CR3.pdf)

Annexe 2: Mémoire Lachute 23 novembre 2001. (DM35.pdf)

Annexe 3: Correspondance 27 septembre 2002. (rev5 finale - Suivi - réf. Agrandissement R.I.A.D.M.doc)

Annexe 4: Demande d'audience Lachenaie 19 novembre 2002. (bcc-demande-audience-BAPE-Lachenaie-19-novembre-2002.doc)

(Les originaux signés et bordereaux postaux sont disponibles sur demande.)

